



**CHÂTEAUROUX
MÉTROPOLE**

Le jeudi 23 novembre 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 15 novembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (46) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, Mme Sabine DESMAISON, M. Didier BARACHET, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Olivier VIGNAU, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Henri LORY, M. Philippe GUERINEAU, M. François JOLIVET.

Délibération affichée et
exécutoire le : 27/11/2023

Excusé(s) (7) : Mme Christelle PALLEAU. Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à Mme Christine DAGUET, Mme Pascale BAVOUZET ayant donné procuration à M. Didier DUVERGNE, Mme Martine LACOTTE ayant donné procuration à M. Christian BARON.

34 : Ouverture dominicale des commerces

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu l'article L.3132-26 du Code du travail,

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme du Conseil communautaire. En outre, l'arrêté municipal doit comporter la liste précise des dimanches pour lesquels l'ouverture est autorisée.

Enfin, au titre de sa compétence « développement économique » et en vue d'harmoniser le calendrier des dimanches d'ouverture des établissements de commerce de détail, les services de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole prendront l'attache des acteurs concernés, à

savoir les commerçants, ainsi que celle de leurs représentants et des élus compétents en matière de commerce et de développement économique sur le territoire communautaire.

Il est proposé au Conseil communautaire de donner un avis favorable de principe à l'autorisation d'ouverture des commerces les dimanches en 2024, dans la limite de 12 dates par commune de l'Agglomération, pour toute demande adressée par les Maires des communes membres de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole avant le 31 décembre 2023.

Suite à une discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à la majorité des votes exprimés (2 contre) .

Le Président,

M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance

M. Didier BARACHET